



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de financement

Question écrite n° 5471

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le fonctionnement des agences régionales de santé. Dans son rapport 2012 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, la Cour des comptes recommande d'élaborer les prochains contrats d'objectif et de moyens avec chaque ARS en intégrant l'articulation avec les objectifs du projet régional de santé. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la recommandation de la Cour des comptes sur l'amélioration de l'adéquation des contrats pluriannuels passés avec les agences (CPOM) avec la stratégie régionale définie par les projets régionaux de santé (PRS). A la différence de la première génération de contrats qui avaient été passés avant l'élaboration des PRS, la deuxième génération, dont l'élaboration s'engage, pourra s'appuyer sur les PRS existants et prendre ainsi en compte les enjeux prioritaires sur les différents territoires. Cette évolution devrait permettre de différencier les objectifs en fonction des situations et priorités régionales et de mieux mesurer les résultats de l'action concrète des agences régionales de santé (ARS). Elle n'est d'ailleurs pas incompatible avec le maintien d'une part d'objectifs et d'indicateurs nationaux traduisant des orientations prioritaires nationales, notamment celles de la stratégie nationale de santé, qui vise à renforcer la qualité et l'efficacité du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5471

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5182

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 533